

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de l'Accord et de la politique sociale. Le gouvernement Conservateur a systématiquement nié qu'il porte atteinte de quelque façon que ce soit aux programmes sociaux. Toutefois, il est très clair que notre filet de sécurité n'est pas protégé par l'absence de références à ce dernier dans le texte définitif de l'Accord. Certes, il y a un bon nombre de politiciens de chefs d'entreprise américains de Canadiens aussi, qui considèrent manifestement que nos programmes sociaux actuels nous empêchent d'être sur un pied d'égalité, ce qui, selon eux, doit faire partie intégrante de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

A quoi ressemblent les programmes sociaux des États-Unis? Une étude menée récemment par la *Conference of State Manufacturers Association* indique que la qualité du climat économique dans un État américain se définit en fonction du faible taux des impôts, de la syndicalisation, des primes d'assurance-indemnisation des travailleurs, des prestations d'assurance-chômage, des dépenses énergétiques ainsi que journées perdues attribuables à des arrêts de travail. Cette étude laisse entendre que moins il existe de programmes sociaux au profit des travailleurs et de la collectivité en général, mieux ça vaut, et cela montre pourquoi les programmes sociaux canadiens sont susceptibles d'être minés pas l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Des intérêts américains risquent de lancer une attaque directe en intentant des poursuites en justice analogues à l'action intentée en 1986 par les pêcheurs de poisson frais de fond, qui affirmaient que les prestations d'assurance-chômage versées aux pêcheurs canadiens constituaient une subvention. L'Accord de libre-échange ne protège en rien le Canada ou des programmes canadiens contre des poursuites compensatoires ou contre toute autre législation américaine en matière de recours commerciaux. Nous sommes encore exposés à ce genre de harcèlement. Le prétendu mécanisme de règlement des différends ne fait que permettre à un groupe spécial de décider si oui ou non la loi américaine est appliquée comme il l'entend. Nous ne faisons l'objet d'aucune exception.

L'Accord de libre-échange canado-américain menace aussi nos programmes sociaux de façon beaucoup plus insidieuse. Cet Accord pourrait avoir des répercussions très importantes sur l'ensemble des programmes sociaux. On peut facilement imaginer que la situation évoluera vers une plus grande harmonisation des objectifs politiques et des instruments qui servent à les atteindre, de manière à rendre les règles du jeu plus équitables, comme le réclameront les milieux d'affaires. Ceux-ci soutiendront qu'il faut égaliser les coûts pour tous et ne laisser à chacun que ce qu'ils appellent les avantages naturels.

Nous pouvons seulement nous reporter à l'étude de fond réalisée pour la Commission MacDonald; le gouvernement ne cesse d'ailleurs de nous citer le rapport de cette Commission pour nous prouver que son entente commerciale est avantageuse pour le Canada. Soit dit en passant, la Commission MacDonald n'a pas touché mot de cette entente que le gouvernement veut faire avalé de force aux Canadiens. Son rapport a paru bien avant que l'Accord commercial soit négocié et que le texte en soit connu. Pourtant, d'après le rapport d'ensemble, le Canada devrait aligner ses politiques salariales, fiscales et sociales sur celles des Américains et adopter en définitive tous

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

les changements importants que les États-Unis y apporteraient. Nous avons déjà eu des signes avant-coureurs de ce processus avec le projet de loi C-22 sur les médicaments de prescriptions.

• (1130)

L'Accord commercial du gouvernement avec les États-Unis aura inévitablement pour effet de pousser la politique sociale du Canada à s'harmoniser avec celles des États-Unis. Sans parler des pressions qu'exerceront les gros intérêts commerciaux de part et d'autre de la frontière, nous nous trouvons en face de la situation qui sera inévitablement créée, puisqu'il y aura une période de négociation de cinq à sept ans devant déboucher sur une définition de ce que sont les subventions aux termes de l'Accord.

Rien dans l'Accord ne dit que celui-ci ne sera pas conclu au cours des cinq à sept prochaines années, si l'on accepte les allégations américaines voulant que nos programmes sociaux, telle l'assurance-maladie, constituent une subvention déloyale; et que si nous ne les modifions pas, le gouvernement américain devra alors au nom des intérêts commerciaux des États-Unis prendre des mesures en vue d'imposer des droits compensatoires et antidumping, non seulement en application des lois américaines en vigueur relatives aux remèdes commerciaux, mais également en application du projet de loi omnibus sur le commerce que le Congrès américain vient d'adopter. Le projet de loi prévoit de nouvelles formes d'enquête à l'endroit des subventions canadiennes prétendument indues ainsi que de nouvelles méthodes de harcèlement commercial auxquelles le gouvernement et les milieux d'affaires américains peuvent avoir recours.

Ces points ont été signalés par les porte-parole des milieux d'affaires canadiens. Par exemple, lors de la réunion annuelle de l'Association des fabricants de pièces de véhicules automobiles du Canada qui a récemment eu lieu à Toronto, le président du Conseil sortant Larry Beganto a déclaré: «La garde des enfants à l'échelle nationale, les pensions indexées, le régime universel d'assurance-santé et autres services sont peut-être louables, mais ils font monter le coût des affaires.» Ce n'est qu'un exemple de la façon dont les intérêts commerciaux pensent déjà à susciter des pressions concernant une harmonisation forcée de nos programmes sociaux aux programmes similaires américains beaucoup moins généreux, puisqu'aux États-Unis les médecins vérifient le porte-monnaie d'une personne avant de vérifier son pouls, et que, dans ce pays, une très grande partie de la population n'a pas de régime de pension adéquat et ne bénéficie pas non plus d'assurance-chômage adéquate.

Il est évident que si l'Accord commercial du gouvernement conservateur entre en vigueur des pressions seront exercées pour que notre politique fiscale s'aligne sur celle des États-Unis et que les dépenses sociales soient comprimées en réponse aux demandes pressantes du milieu des affaires. Si le gouvernement fédéral acceptait ce raisonnement, l'impôt sur le revenu des particuliers augmentera puisqu'il faudra soutenir les programmes sociaux, ou alors les dépenses sociales diminueront. D'un côté comme de l'autre les Canadiens sont perdants.